
Présidence : Macédoine du Nord

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL PERMANENT (1439^e séance plénière)

1. Date : mardi 12 septembre 2023 (dans la Ratsaal et par visioconférence)

Ouverture : 10 heures

Clôture : 11 h 40

2. Président : Ambassadeur I. Djundev

Avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, le Président a souhaité la bienvenue au Conseil permanent à la nouvelle Représentante permanente de la France auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadrice F. Benhabylès-Foeth.

Le Président a exprimé ses condoléances au Maroc (partenaire pour la coopération) à la suite du tremblement de terre qui s'y est produit le 8 septembre 2023.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU VICE-MINISTRE ARMÉNIEN
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
S. E. M. V. GEVORGYAN

Président, Vice-Ministre arménien des affaires étrangères (PC.DEL/1174/23 OSCE+), Espagne-Union européenne (la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration), France (PC.DEL/1164/23 OSCE+), Türkiye (PC.DEL/1163/23 OSCE+), Norvège (PC.DEL/1156/23), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1155/23), Fédération de Russie (PC.DEL/1154/23), Suisse (PC.DEL/1558/23 OSCE+), Royaume-Uni, Ouzbékistan (PC.DEL/1160/23 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/1165/23 OSCE+), Canada (PC.DEL/1159/23 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/1161/23 OSCE+), Secrétaire général (SEC.GAL/108/23 OSCE+).

Point 2 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Mardi 12 septembre 2023, à 15 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence